

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

DELIBERATION N°14 - DCM-20241212-14

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :
**Convention de
co-maîtrise
d'ouvrage pour
l'étude d'un
aménagement
cyclable le long
de la RD810**

L'an deux mille-vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Simone PUYO
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DARRIGUES

Gilles LASSADE rappelle que lors de l'aménagement de la RD 810 pour le passage de la ligne 2 du tram'bus sur les communes de Tarnos, Bayonne et Boucau, deux bandes cyclables unidirectionnelles ont été créées hors agglomération entre les pistes du Nord de Bayonne, rue Maubec / chemin de Sainsonan et les pistes de Boucau / Tarnos à l'entrée des deux villes.

Il rappelle également que le développement de la pratique du vélo sur cet itinéraire montre aujourd'hui la nécessité pour la sécurité des usagers de réaliser un aménagement plus confortable sur la portion hors agglomération de 1610 mètres.

L'aménagement projeté concerne les communes de Bayonne, Tarnos et Boucau ainsi que les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Dans un souci de coordination et de cohérence du projet, il a été jugé opportun de constituer une co-maîtrise d'ouvrage en phase d'étude de ce projet.

Le département des Pyrénées-Atlantiques sera désigné par convention, maître d'ouvrage de cette opération ; le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, contribuera à hauteur de 30% au financement de l'étude et les Collectivités concernées participeront au prorata du linéaire de voirie les concernant.

L'estimation du montant de ces études s'élève à 50 000 € H.T. et se répartit de la manière suivante :

Commune de Boucau (1%) :	380 € H.T.
Commune de Tarnos (14,3%) :	5 005 € H.T.
Commune de Bayonne (21,8%) :	7 630 € H.T.
Département des Landes (13,4%) :	4 690 € H.T.
Département des Pyrénées Atlantiques (49,5%) :	17 325 € H.T.
Sous total :	35 000 € H.T.
Syndicat des Mobilités	15 000 € H.T.
Total :	50 000 € H.T.

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'un aménagement cyclable le long de la RD 810 en partie non agglomérée désignant le département des Pyrénées Atlantiques comme maître d'ouvrage de l'opération, avec une participation financière de la commune de BOUCAU s'élevant à 380 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 décembre 2024**

Le Maire,



**La secrétaire,
Mme Sandrine DARRIGUES**

